

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

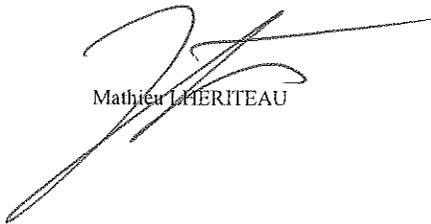
**Cartographie du bruit –
Adhésion à un
groupement de
commandes**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2007
par voie d'affichages
notifié le 5 décembre 2007
transmis en Sous-Préfecture
le 30. novembre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 décembre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

Secrétaire de Séance :

Monsieur MOREL

N° DE DOSSIER : 07 G 03

OBJET : CARTOGRAPHIE DU BRUIT – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose la réalisation d'une carte du bruit aux agglomérations de plus de 100 000 habitants. Pour les Yvelines, la zone urbaine prise en compte couvre une aire géographique de 85 communes. L'objectif est l'évaluation des nuisances sonores résultant des activités humaines, en particulier les bruits émis par les moyens de transports, le trafic routier, ferroviaire ou aérien, ou provenant d'activités industrielles. Ce dossier permettra aux communes de modifier les contraintes de protection phonique des logements dans le règlement de leur Plan Local d'Urbanisme.

Le Préfet a suggéré aux communes de se regrouper pour réaliser cette carte à l'échelle des Yvelines. La Ville de Montesson a proposé aux communes concernées de prendre en charge la coordination d'un groupement de commandes chargé de diriger le bureau d'études qui rédigera ce document. La Ville de Montesson sera chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations, de signer le marché et de l'exécuter au nom des communes adhérentes.

La participation des communes adhérentes, calculée au prorata des populations, s'élèvera au maximum à 0,45 € par habitant. Cette dépense peut être subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 50 %, dans la limite de 0,40 € par habitant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'une carte de bruit,
- de désigner la Commune de Montesson comme coordonnateur de ce groupement,
- de désigner Madame Roselle CROS comme membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres et Monsieur Alain DERCHE comme membre suppléant,
- de solliciter auprès du Conseil Général, une subvention au taux maximum pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, Madame Roselle CROS comme membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres et Monsieur Alain DERCHE comme membre suppléant,

DESIGNE la Commune de Montesson comme coordonnateur de ce groupement,

ADOpte l'ensemble des autres dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

